

Reims, le 17 mars 2022

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Marne

Objet: Questions et propositions pour l'audience mouvement du 24 mars 2022

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Comme chaque année, dans un esprit constructif, nous vous faisons part de premières propositions et questionnements concernant le mouvement intra 2022.

## Nos premières propositions :

- L'augmentation du nombre de vœux (aller jusqu'aux 60 possibles).
- L'augmentation du nombre de vœux communes (Ay-Champagne, Bétheny, Cormontreuil, Dormans, Fagnières, Fismes, Mourmelon, Suippes, Tinqueux et Witry-les-Reims...).
- La réintégration de la possibilité d'un non-maintien sur poste définitif (point de vigilance sur les postes à profil).
- La valorisation au barème des postes fractionnés et des classes multi-niveaux (LDG académiques).
- Modification des règles du mouvement en cas de fusion d'école > carte scolaire des directeurs. Actuellement le directeur en carte scolaire dans le regroupement fusionnant est celui qui détient le plus petit barème. Nous demandons à ce que la règle soit la même que pour les adjoints. Le dernier arrivé dans le regroupement, celui qui a donc la plus petite ancienneté serait carte scolaire, ce qui correspond aux Lignes directrices de Gestion (valorisation de l'ancienneté dans le poste). Le barème ne sert qu'au départage.
- Affectation des futurs stagiaires PES 2022 : nous souhaitons qu'une disposition leur permette d'indiquer des préférences d'affectation a minima sur zone.

## Nos premiers questionnements:

SE-UNSA MARNE – Maison des syndicats, 15 boulevard de la paix, BP 30149 51055 REIMS cedex. 51@se-unsa.org

- Sur les évolutions techniques et fonctionnelles de l'application MVT1D : création de vœux « groupes » et conséquences sur les anciens vœux géographiques ou larges ? Maintien des vœux géographiques et larges ?
- Sur la possibilité d'ordonnancement des vœux dans les groupes ?
- Sur le classement des candidats sur les vœux et les critères de départage (numéro aléatoire...)
- AGS , ancienneté de fonction et ancienneté de services
- Sur les informations qui seront fournies aux collègues n'ayant rien obtenu

Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'académie, en notre attachement au service public d'éducation et aux personnels que nous représentons ; vous adressant, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos respectueuses salutations.

Aline GEERAERTS

Secrétaire départementale